

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 12 juin 2018

Délibération n° : 32-2018

Objet : Résidence sociale Abrioux - Convention Allocation Logement Temporaire – année 2018

L'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale (CSS) dispose que les associations à but non lucratif dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ainsi que les CCAS, qui ont conclu une convention avec l'État, bénéficient d'une aide pour loger, à titre transitoire, des personnes défavorisées.

Le CCAS de Dijon, au travers de sa résidence sociale, accueille des personnes relevant d'un hébergement temporaire et conventionne à ce titre chaque année avec l'État afin de bénéficier de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) qui finance les places ainsi mobilisées.

En 2018, 8 logements sont mis à disposition dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire :

- 1 appartement T1Bis
- 7 chambres dont 3 sont réservées à la mise à l'abri des personnes sans domicile, orientées par le 115, dans le cadre du plan d'urgence hivernale.

L'aide financière allouée pour l'année 2018 s'élève à 16 006,38 €.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n°1 à la convention du 17 novembre 2017 relative à l'Allocation de Logement Temporaire émise par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Hébergement Logement : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20180619-32-2018-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité